Retraités dans l'action

Retirats dins l'actatge

Avril 2020 * Numéro 11

Spécial édition Covid-19

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn et Garonne

23 Grand'rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN * tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Editorial

En temps normal, vous auriez dû recevoir le bulletin n°11 de l'UTR avec le compte-rendu de l'Assemblée générale du 3 mars et diverses informations. Vous auriez également reçu l'invitation pour la réunion mensuelle d'avril tout comme celle de début mai. La pandémie du COVID 19 en a décidé autrement.

Le Bureau, dont les membres sont régulièrement en contact par mail, a décidé d'envoyer quelques informations par voie postale à ses adhérentes et adhérents qui ne reçoivent pas nos infos via Internet. N'hésitez pas à faire part de vos questions et de vos attentes, par mail à : tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

ou par téléphone à Gérard 06 43 76 90 07 ou Daniel 06 33 210 853.

Suivant les dispositions officielles prises après le 11 mai ET l'état sanitaire du pays, il sera possible d'envisager une réunion mensuelle de l'UTR soit début juin soit début juillet.

Vous serez informés par le canal habituel.

Le bureau

Sommaire

Page 2 Actualité.

Page 3 Vie pratique

Page 4 Témoignages

Des nouvelles des adhérents…

Après la seconde semaine de confinement, avec l'aide de plusieurs membres du Conseil, nous avons pris contact par téléphone avec chaque adhérent.e.

De ces contacts, il est ressorti que personne n'avait de problèmes particuliers liés au confinement, disposant de la possibilité de faire ses courses dans des conditions correctes, et d'espaces pour s'aérer.

A notre connaissance, à ce jour, aucune adhérente ou adhérent de l'UTR n'a été atteint directement par le virus; cependant certains membres de leur famille ont été touchés, sans gravité, heureusement.

Une adhérente de l'UTR, retraitée depuis peu, a repris ponctuellement du service, en renfort, dans la maison de retraite où elle était auparavant employée. Elle a fait état d'une organisation rigoureuse qui permettait la sécurité de chacun, tout en évitant le confinement complet des résidents dans leur chambre (et sans qu'il soit nécessaire de "consigner" les soignants sur place !!)

Actualité

Le Tarn et Garonne a été jusqu'à présent relativement épargné.

Concernant les EHPAD, François, le représentant de l'UTR-CFDT 82 au CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l' autonomie), a interrogé le Conseil départemental sur la situation dans les EHPAD, concernant la présence du COVID et les mesures mises en oeuvre pour la protection des résidents et des personnels soignants.

Nous retiendrons de la réponse reçue (en date du 20 avril) qu'un seul établissement du Tarn et Garonne a été touché (l' EHPAD Eugène Aujaleu de Nègrepelisse), tous ses personnels et résidents ont été testés, et des renforts de personnels y ont été mis en place. D'autres EHPADs publics du département ont également bénéficié de renforts de personnels, en cuisine notamment, et infirmière de nuit dans un établissement spécialisé (MAS). Nous savons aussi que personnels et résidants ont été testés à la Résidence du Lac à Lafrançaise.

La situation des EHPAD en Tarn-et-Garonne

Au final, nous sommes tous en CDI. Confinement à durée indéterminée.

Vous connaissez des proches confrontés à des questions au travail dans la crise sanitaire actuelle ? ....

Protection sanitaire, modifications des horaires, congés, promesse d'embauche rendue impossible à concrétiser du fait du confinement, activité partielle, arrêt de travail pour garde d'enfant, fin de droit à l'allocation chômage, toutes ces questions (et bien d'autres) sont traitées dans la FAQ (Foire aux questions) sur le site de la CFDT .

https://www.cfdt.fr/portail/actualites/crise-du-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions-srv1_1100672

Il est aussi possible d'appeler l' Union départementale (05 63 63 26 80) pour être orienté vers des militant.e.s susceptibles de renseigner et de conseiller.

Nous traversons tous une période difficile. Mais les personnes âgées, y compris les plus fragiles, restent avec leurs questions ! [...]

Nombre de personnes âgées résidantes en Ehpad ont été touchées par l'épidémie. Malgré les appels au secours des personnels et des familles, les masques n'arrivaient pas dans les Ehpad. Sont-ils d'ailleurs arrivés partout ? Ces personnels soignants ne disposaient pas des protections indispensables pour se préserver et préserver leurs résidents.

Il a fallu attendre une alerte de la presse pour qu'enfin on comptabilise les décès dûs au virus dans les Ehpad. Aucun gériatre ne figure dans le comité scientifique constitué par les pouvoirs publics.

Les personnes âgées dépendantes restent toujours la proie de ce coronavirus. Quel accompagnement pour les aider à traverser cette période et pouvoir les entourer médicalement, affectivement et socialement ?

Depuis plusieurs années, la CFDT Retraités soutient les alertes des personnels du secteur médico-social sur le manque de personnel et de moyens, sur leurs conditions de travail.

Depuis plusieurs années, la CFDT Retraités et d'autres alertent sur le nécessaire accompagnement humain et financier lié à l'allongement de la vie. Une loi Grand âge a été annoncée. Les rapports se sont accumulés. Nos revendications ont été transmises. Mais à ce jour, rien de concret.

Le président de la République voit dans cette crise une chance : "nous ressouder et prouver notre humanité" .
Prouver notre humanité ? Nous le prenons au mot : **mieux accompagner les personnes âgées et leur familles doit devenir réalité dès maintenant. C'est urgent**.

Communiqué de presse de la CFDT Retraités du 14 avril 2020

Vie pratique

Les bureaux de poste ouverts dans le département.

Après une fermeture quasi-totale de nombreux bureaux, une réouverture partielle a été instaurée depuis le mardi 14 avril. Pour vous aider voici la liste avec les horaires indiqués par la poste :

Beaumont-de-Lomagne, mardi, mercredi, jeudi, samedi, 9h—12h. **Castelsarrasin** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h. **Caussade,** de lundi à vendredi, 9h-12h et 14h -16h. **Labastide st Pierre**, de lundi à vendredi de 9h30 à 12h et mardi et jeudi de 14h à 16h. **Lauzerte**, du mercredi au vendredi, 14h—16h. **Montauban Midi-Py et Pont de Chaume**, de lundi à mercredi 9h—12h et 13h30—16h30, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h et 13h30 à 16h. **Montbeton**, du mardi au jeudi, 9h—12h. **Montech**, de lundi à vendredi, 10h—12h et 14h—16h. **Nègrepelisse**, mardi et jeudi, 9h30—12H et 14h—16H. **Saint-Antonin-noble-val**, du lundi au vendredi, 9h—12h et 14h—16h, samedi de 9h à 12h. **Valende-d'Agen**, de lundi à vendredi, 9h—12h. **Verdun-sur-Garonne**, mercredi et vendredi, 9h30—12H et 14h—16h.

La déclaration des revenus 2019 :

La CFDT met sur son site un guide pour aider à remplir sa déclaration. Extraits :

« Depuis le 1er janvier 2019, les contribuables sont soumis au prélèvement à la source et sont tenus d'effectuer leur déclaration d'impôt sur le revenu en **ligne.**
Le non-respect de cette obligation entraîne une amende de 15 € par déclaration ou annexe à compter de la deuxième année au cours de laquelle le manquement est constaté.
Les contribuables qui ne seront pas en mesure de réaliser la télédéclaration sont dégagés de cette obligation. À condition qu'ils le fassent savoir à l'administration, ils conserveront la possibilité d'accomplir leur déclaration sur formulaire papier.

Une nouveauté à connaître : La déclaration tacite

Le dispositif de la « déclaration tacite » concerne les contribuables dont les revenus sont intégralement déclarés à l'administration par des tiers (employeurs, caisse de retraite, banques,
etc).

Si vous avez télé-déclaré l'an dernier, vous recevrez un courriel vous informant que votre déclaration est disponible dans votre espace personnel. Si vous avez rempli une déclaration papier, vous recevrez la déclaration pré-remplie un mois avant la date-limite de dépôt ; si aucune modification n'est nécessaire, vous êtes dispensé.e de la renvoyer. »

Attention : le montant de votre cotisation syndicale (et autres éventuels soutiens solidaires à des associations ou œuvres) ainsi que des salaires de service à la personne ou abonnement de télé-assistance ou la télé assistance pour personne agée type présence verte en plus du CESU dans la limite du plafond, par exemple, ne figurent jamais : vous devrez donc compléter votre déclaration pour bénéficier du crédit (ou réduction) d'impôt s'y rapportant.
Dans tous les cas il est préférable de vérifier point par point sa déclaration.
https://www.cfdt.fr/portail/actualites/special-impot-2020/les-nouveautes/le-guide-pour-vous-aider-a-remplir-la-declaration-de-revenus-2019-prod_141259

Marie-Thérèse Couderc & Evelyne Haas

Notes de lecture.

"*Ils désertent*" - Thierry Beinstingel - Le livre de Poche (ou Fayard) - 190 pages.

Il est VRP (vendeur-représentant placier) en papier peint, surnommé par ses collègues « l'ancêtre » ou « l'ours » par rapport à sa vie de solitude sur les routes. Sa hiérarchie voudrait qu'il vende aussi des canapés. Il juge cette évolution déshonorante en pensant au temps qu'il a fallu à l'être humain pour apprendre à se tenir debout. Cette idée lui vient peut-être d'A Rimbaud, célèbre voyageur, dont il emporte les œuvres lors de ses tournées de prospections.
Elle vient d'être nommée à la tête de l'équipe de ventes…sa mission est claire : licencier l'ancêtre sans délais. Celle qui est chargée de cela est une jeune femme sans appuis qui ne doit son diplôme qu'à son mérite.

Mais « l'être humain trouve parfois d'étonnantes ressources pour braver la logique d'entreprise en se réinventant un destin ».

André Beltran

Action revendicative : la loi "GRAND ÂGE" et son financement :

signez la pétition et renvoyez la à l' UTR

Les rapports Libault (*"Grand âge et autonomie"*, El Khomri *("Métiers du grand âge")* comportant analyses et propositions d'une grande pertinence, et que la CFDT a salués, n'ont guère été suivis, du côté gouvernemental, que de déclarations de bonnes intentions et du report à des échéances toujours plus lointaines d'une loi "Grand âge".

Parce que *"si nous ne réagissons pas, personne ne le fera pour nous",* le Bureau national de l'UCR de janvier 2020 a décidé d'une action, et, dans un premier temps, d'une pétition avec tract explicatif : **chaque adhérent.e l'a reçue dans le numéro de *FIL BLEU* de mars-avril.**

Du fait des dispositions imposées par le coronavirus, cette action destinée à un large public (diffusion et signatures sur les marchés par exemple) est suspendue et sera reprise dès que possible. La situation actuelle démontre cruellement l'urgence de décisions pour un financement solidaire de l'accompagnement du vieillissement.

Le Bureau de l' UTR demande à chaque adhérent de signer la pétition et de la renvoyer au siège de l' UTR 82 : UTR-CFDT de Tarn et Garonne ; 23, Grand'rue Sapiac, BP 857 82000 MONTAUBAN

Un témoignage d'un patient ayant l'obligation de se rendre régulièrement à l'hôpital.

Bonjour Docteurs

« Actuellement, Je suis , au Cente hospitalier de Montauban, un traitement par perfusions ordonné par le Docteur Boulloche et administré par le service neurologie de l'Hôpital. Ce mois ci, j'ai constaté que, dans une chambre à deux lits, aucun des deux patients n'était testé vis à vis du coronavirus sévissant actuellement. On comprend qu'on ne peut pas tester tout le monde, mais, dans les circonstances actuelles, les personnels les plus vulnérables et les plus menacés (hôpitaux, maisons de retraites, EHPAD) devraient être testés. Les soignants se sont récemment inquiétés de la gouvernance des établissements publics. Il apparait que les technocrates ultralibéraux qui gouvernent actuellement les établissements publics n'ont pas su doter l'Hôpital des moyens basiques nécessaires pour affronter une épidémie et les tests font partie de ces moyens.

Pour ce qui me concerne, je suis prêt, pour ma prochaine hospitalisation, à faire l'objet d'un test de détection validé la veille de mon entrée. Si, comme on le dit, le montant est de l'ordre d'une dizaine d'euros, je veux bien le payer de ma poche. Ainsi, les médecins sauront nous mettre en chambre double en toute sécurité pour moi et mon compagnon. On comprend bien qu'il n'est pas envisageable de bâtir des hôpitaux où toutes les chambres sont à un seul lit; les médecins font avec les moyens qu'on leur a alloués, mais ils doivent le faire avec une information suffisante pour pratiquer une prophylaxie rationnelle.

Cordialement . »

Le docteur B. s'interroge sur la position de l'Hôpital. J'ai répondu que le Docteur Martinez participait au Collectif Inter Hôpitaux et il définit comment il voyait la mise en pratique de ces tests à l'Hôpital, mais que la pénurie les empêchait d'en faire. Les demandes du Collectif Inter Hôpitaux sur la modification de la gouvernance et un changement de fond peuvent se démontrer.

Cette lettre a été l'occasion d'échanges fructueux avec les médecins mettant en lumière l'insuffisance des autorités sanitaires (sous l'influence des technocrates libéraux) pour affronter une épidémie. Ainsi cela dépasse un simple cas particulier.

Louis Coubès